

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques
Pôle Environnement
Affaire suivie par Philippe CHAMPON
Tél. : 04.92.30.20.96
Fax : 04.92.30.55.04
Courriel : DDT@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Document : PC/JC

Digne-les-Bains, le 11 FEV. 2013

Objet : Défrichement
Accusé réception dossier.

Monsieur Le Président,

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement a été réceptionné dans mes services en date du 11 février 2013.

Cette demande concerne l'implantation d'un centre de stockage des déchets Non Dangereux et sa voie d'accès sur la commune de Château-Arnoux Saint Auban au lieu-dit « Les Parrines » pour une superficie à défricher de 23 ha 39 a 87 ca.

Nous vous ferons savoir dans les prochains jours la complétude du dossier.


La décision vous parviendra dans un délai de deux mois conformément à l'article R.312-1 du Code Forestier.

Monsieur Champon, chargé de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef du Pôle Environnement



Philippe JOANNELLE

Monsieur Le Président
A l'attention de Madame Béatrice HUBERT
19, rue Joseph REINACH
04000 DIGNE LES BAINS